



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de l'environnement

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site Internet de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement*

**Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative**



N° 14734\*02

REÇU

21 JUN 2013

D.R.E.A.L S.C.T.E

Cadre réservé à l'administration

Date de réception

26/04/2013

Dossier complet le

21/06/2013

N° d'enregistrement

F05213 P0057

## 1. Intitulé du projet

REAMENAGEMENT DE LA ROUTE DE LA BAGUAIS A CHATEAUBRIANT

## 2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Commune de Chateaubriant

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

Mme Catherine CIREN, adjointe à l'urbanisme

RCS / SIRET

21440036800012

Forme juridique

Commune

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

## 3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
6° Infrastructures routières	d) Toute autre route d'une longueur inférieure à 3 km

## 4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 6.1 du formulaire

### 4.1 Nature du projet

Élargissement et rectification de certaines sections de la voie communale dite "route de la Baguais".

Cette voirie rurale aujourd'hui étroite et sinueuse deviendra un axe plus circulaire, une voie de desserte secondaire à l'échelle de l'agglomération. (cf annexe 6)

## 4.2 Objectifs du projet

- ① Améliorer les conditions de circulation au nord de la commune, en anticipation des développements urbains prévus (Annexe 2)
  - piscine intercommunale à court terme
  - nouveau quartier d'habitat à moyen terme
- ② Permettre le croisement de 2 cars sur cette voie
- ③ Éviter la traversée du village de la Baguais
- ④ Développer les liaisons douces

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase de réalisation

- Élargissement de la chaussée actuelle sur une emprise de 15 mètres :
  - 2 voies automobiles de 3,50 m
  - Bande cyclable 2 x 1,50 m
  - Trottoir 1,40 m
  - Banquettes plantées et fossés
- Au niveau du village de la Baguais, abandon du tracé actuel au profit de 2 petites sections de voies nouvelles
- Longueur totale réaménagée : environ 1,6 km, dont environ 350 m de voie nouvelle

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La voie deviendra un axe secondaire à l'échelle de l'agglomération.

À moyen terme, après construction du centre aquatique et urbanisation de la zone 1Aii de la Borderie, on estime que le trafic passera de 200 véhicules/jour aujourd'hui à plus de 500 véhicules/jour.

Trafic de pointe en cas d'événement hippique : 700 à 1000 véhicules/jours

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Projet non soumis à autorisation au titre du Code de l'urbanisme
- La DDTM44, saisie spécifiquement, a indiqué que le projet doit être soumis à déclaration au titre de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques
- Projet soumis à enquête publique pour le classement/déclassement de la voie communale

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Emprise :	
- Totale	3,4 ha
- sur voie existante	1,3 ha
- sur terre agricole	1,1 ha
Longueur	1,6 km
Largeur	15 mètres

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation	Coordonnées géographiques <sup>1</sup>	Long. <u>47° 43' 16" 24</u>	Lat. <u>1° 22' 34" 56</u>
	Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°:		
CHATEAUBRIANT 44110	Point de départ :	Long. <u>47° 44' 10" 54</u>	Lat. <u>1° 22' 58" 56</u>
	Point d'arrivée :	Long. <u>47° 44' 20" 38</u>	Lat. <u>1° 21' 43" 79</u>
	Communes traversées :		

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui  Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui  Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui  Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

- Construction d'un centre aquatique intercommunal
- Aménagement d'un nouveau quartier d'habitat
- cf annexes

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

- Voirie existante : 1,3 ha
- Terres agricoles et haies : 1,1 ha

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui  Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :  
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

- Plan Local d'Urbanisme approuvé le 17/12/2003
- Zones A, N et 1AUc

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui  Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site Internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-imp.act>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Voir annexe 3 environ 400m <sup>2</sup> seront impactés en zone humide Impact faible le cours d'eau identifié restera en aérien
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?		X	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	X		<p>Les fossés existants seront conservés, ou bûchés, ou comblés avec recréation d'écoulements en fossés enherbés</p> <p>Impact nul</p> <p>En fonction de l'étude loi sur l'eau, création d'un bassin d'orage</p>
	est-il excédentaire en matériaux ?		X	<p>Les déblais de décapage de la voie existante seront réutilisés sur place</p> <p>Les remblais nécessaires à l'élargissement du pont proviendront du chantier de la piscine intercommunale</p>
Milieu naturel	est-il déficitaire en matériaux ?			
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?			
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	X		<p>Arasement de haies</p> <p>Comblement de 400m<sup>2</sup> de zone humide</p> <p>Impact : faible</p> <p>Évitement : hors période de nidification pour la période de travaux</p>
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		X	<p>Compensation : replantation de haies</p>

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	X		Artificialisation d'environ 1,1ha de terres agricoles Impact faible
	Est-il concerné par des risques technologiques ?		X	
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques naturels ?		X	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?		X	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?		X	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	X		Légère augmentation prévisible du bruit liée à une augmentation du trafic Impact faible
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?			
	Engendre-t-il des odeurs ?		X	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		X	
	Engendre-t-il des vibrations ?	X		En phase chantier Impact faible
	Est-il concerné par des vibrations ?			

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?		X	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?		X	
Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?		X	En lien avec le trafic
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	X		Augmentation des ruissellements en lien avec l'imperméabilisation Rejet dans un cours d'eau Impact faible Compensation: en fonction de l'étude les sur l'eau, probable création d'un bassin d'orage
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?		X	
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?		X	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	X		Les agriculteurs riverains sont donc et déjà alertés. Ils ne sont pas opposants ce dont témoigne le processus amiable pour l'acquisition du foncier

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

- Voir annexe : projets contigus : Piscine et quartier nouveau de la Borderie  
L'amélioration des conditions de circulation, la construction de la piscine et l'aménagement d'un nouveau quartier vont augmenter le trafic sur cette voie (passage attendu de 200 véhicules par jours à plus de 500/jours)
- A noter que le projet d'urbanisation de la zone AU de la Borderie (20ha) fera l'objet d'une étude d'impact et d'une autorisation loi sur l'Eau.
- Le projet de centre aquatique a fait l'objet d'une déclaration loi sur l'Eau

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

## 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Du point de vue de la commune de Châteaubriant, ce réaménagement de voie peut être dispensé d'étude d'impact :

- son impact est globalement faible
- des mesures d'évitement et des mesures compensatoires sont prévues

Les aspects problématiques de l'aménagement, liés à l'hydraulique et à la zone humide, seront traités en détail dans le cadre de la procédure loi sur l'Eau.

## 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	X
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	X
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	X

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 0 - Localisation
Annexe 1 - Esquisse du projet d'aménagement - Prises de vues (1')
Annexe 2 - Localisation des projets de développement conjugués à moyen terme
Annexe 3 - Plan des zones humides et cours d'eau impactés
Annexe 4 - Plan des haies arasées
Annexe 5 - Inventaire botanique sommaire
Annexe 6 - Appréciation de l'impact - Mesures d'évitement et de compensation
Annexe 7 - Extrait du diagnostic déplacement PUV

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

CHATEAUSURANT

le,

12/6/2013

Signature